

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

décret n°2006-770 du 30 juin 2006, arrêté du 2 août 2006,
circulaire n°DGAS/SD4A/2006/379 du 1^{er} septembre 2006

Le métier

1. Définition

Les titulaires du DEIS exercent des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale.

Ils pourraient être assimilés dans une institution à des directeurs de la recherche et du développement.

A ce titre, la formation DEIS vise à former des experts, véritables chefs de projet capables d'alimenter la direction d'un établissement ou d'un service par des études et recherches à dimension prospective.

2. Compétences

Le DEIS vient enrichir l'offre déjà existante de formations à l'encadrement et permet une clarification du champ de l'expertise dévolu à chacune d'entre elles.

Le positionnement du « cadre développeur » se situe à l'interface d'un niveau technique et opératoire et d'un niveau politique de prise de décision.

Les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de « cadre développeur » supposent que les stagiaires soient en capacité de :

- Comprendre les évolutions et les enjeux de la « question sociale » pour référer des projets à des fondements théoriques et des modèles d'intervention sociale.
- Maîtriser les orientations actuelles des différentes politiques d'action sociale tant sur l'aspect législatif, réglementaire, institutionnel et administratif, et être en capacité de fournir une lecture de l'évolution de leur référentiel.
- Appréhender les problématiques et les caractéristiques des populations auxquelles sont dédiés les projets.
- Acquérir les méthodes de diagnostic, de conduite de projet et d'évaluation pour définir et réajuster un projet d'intervention adapté aux problématiques des populations.
- Comprendre la dynamique des organisations et leur mode de fonctionnement.
- S'approprier la méthodologie de recherche sociale à visée professionnelle afin de développer des compétences analytiques en matière de conceptualisation.
- Savoir identifier un système d'action local et en repérer la structuration des échanges politiques et sociaux dans l'objectif d'initier des partenariats.
- Développer des dynamiques de coopération collective et des médiations institutionnelles.
- Connaître les méthodes de management pour susciter les initiatives et fédérer les énergies autour d'un projet.
- Exploiter les systèmes d'information et de communication pour favoriser la coordination des acteurs dans la mise en œuvre du projet.

3. Lieux d'exercice

Trois grands domaines d'activité de l' « expert développeur » peuvent être repérés à partir d'une ouverture sur les politiques sociales, l'action sociale et médico-sociale, le local et le territoire :

- Le pilotage de projets complexes,
- La veille stratégique,
- L'ingénierie pédagogique.

Ces domaines d'activité polarisent des fonctions spécifiques :

Pilotage de projets complexes

- direction de service
- responsable d'unité territoriale (intercommunalités, collectivités territoriales)
- chef de projet, agent de développement local
- coordonnateur de dispositif, de réseaux d'acteurs

Veille stratégique et conseil

- conseiller technique
- chargé de mission
- chef de projet évaluation

Ingénierie pédagogique et de formation

- formateur
- responsable de formation
- responsable de centre d'activité
- attaché de recherche